

Le **3 février deux mille vingt-cinq, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 janvier 2025

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Dominique BRENNAN, M Vincent NAVARRE, M Nicolas JACHET, M Guillaume EDOUARD, M Denis GRENET, M Jean-Pierre SIMON, Mme Céline LECOMPTE, M Cédric ROBERT

Absent excusé : M Mathieu GOUJON
Mme Agnès BEAUDRU ayant donné pouvoir à M Guillaume EDOUARD
Mme Carole JULIEN
Mme Sophie LEGROS ayant donné pouvoir à Mme Dominique BRENNAN

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024
2. CU Le Havre Seine Métropole : Modifications des attributions de compensation déchets
3. DECI – demande de subventions 2025 (DETR et Département)
4. Projet Ecole : demande de subventions (DETR et Département)
5. Salle polyvalente : Remplacement gazinière par des plaques électriques
6. Sécurité Informatique : Cosoluce - Mise en place de l'Hébergement Coloris en mode SAAS – COLORIA
7. Informations diverses
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. CU Le Havre Seine Métropole : Modification des attributions de compensation déchets

Par délibération du 5 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a validé la mise en place d'un régime harmonisé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Trois zones de perceptions ont été déterminées et un lissage des écarts de taux sur 4 ans a été voté pour converger progressivement vers un taux unique par zone en 2027.

Cette harmonisation conduit par ailleurs à adapter les attributions de compensations, afférentes à la compétence de gestion des déchets, les taux de TEOM intégrant le produit fiscal nécessaire à garantir l'équilibre du budget du cycle des déchets.

Ce dispositif revient à annuler les attributions de compensations en redonnant à la commune le montant qu'elle versait au budget principal de la Communauté urbaine, qui le reversait au budget du cycle des déchets.

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole propose de procéder à une révision libre suivant les modalités de la révision libre fixées au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du code général des impôts. Cette révision est lissée sur quatre années et de façon linéaire.

Cette révision libre des attributions de compensation nécessite une délibération de notre Conseil municipal concordante à celle adoptée lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2024 (en pièce jointe).

Actuellement, le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune est négatif à hauteur de 43 114,71 €. Avec cette révision, il baissera de 36,00 € pour le porter à 43 078,71 € pour l'année 2025.

La révision de l'attribution de compensation de Les Trois-Pierres se fait de la façon suivante :

| AC de fonctionnement négatives | Montant de l'AC de fonctionnement 2024 | AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans) | Modification des AC pour 2025 (1/4) | Montant provisoire 2025 de l'AC de fonctionnement |
|--------------------------------|--|--|-------------------------------------|---|
| Les Trois-Pierres | 43 114,71 € | 144,00 € | 36,00 € | 43 078,71 € |

Sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le budget de l'exercice 2025 ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment le 1° du V de l'article 1609 nonies ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20230401 du 5 octobre 2023 instaurant un régime harmonisé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20240020 du 15 février 2024 révisant les montants des attributions de compensation de la compétence de gestion des déchets pour 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2024 du 19 décembre 2024 communiquant le montant définitif 2024 et prévisionnel 2025 de l'attribution de compensation aux communes ;

VU le dernier rapport de la C.L.E.C.T. du 15 juin 2023 ;

CONSIDERANT

- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole souhaite maintenir les équilibres budgétaires en corrigeant les attributions de compensations des communes issues de la CODAH et de la Communauté de Communes de Caux Estuaire dans le cadre du vote de ces nouveaux taux harmonisés par zone,

- que la révision libre des attributions de compensation ne nécessite pas la convocation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

- que la révision libre des attributions de compensation nécessite que Les Trois-Pierres délibère à la majorité simple sur le montant de l'attribution de compensation révisée suite à la délibération prise par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Vu le rapport de Madame le Maire en charge des finances ;

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, pas d'abstention

DECIDE :

- **de valider pour 2025**, à compter du 1^{er} janvier 2025, la modification de l'attribution de compensation 2025 afférente à la compétence gestion des déchets de Les Trois-Pierres, dans le cadre de la procédure de révision libre selon le tableau suivant ;

| AC de fonctionnement négatives | Montant de l'AC de fonctionnement 2024 | AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans) | Modification des AC pour 2025 (1/4) | Montant provisoire 2025 de l'AC de fonctionnement |
|--------------------------------|--|--|-------------------------------------|---|
| Les Trois-Pierres | 43 114,71 € | 144,00 € | 36,00 € | 43 078,71 € |

Imputation budgétaire Exercice 2025

Budget principal

Sous-fonction :

Nature 739211 : Attribution de Compensation de fonctionnement

Dépense totale : -36,00 €

3. DECI – Demande de subvention DETR et Département

Il est proposé d'installer pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie une cuve enterrée pour protéger la rue du village, la résidence Maryline.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 *voix pour*, 0 *abstention* et 0 *voix contre* :

✓ **valide**

- la demande de subventions DETR, Département pour ce projet d'installation d'une cuve enterrée et d'un compteur eau pour la défense incendie Rue du village – Résidence Maryline

4. Projet Démolition et reconstruction de l'Ecole des Trois-Pierres

Pour la réalisation du projet de Démolition et reconstruction de l'Ecole des Trois-Pierres, Madame le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

✓ **sollicite**

- des subventions auprès de l'Etat (DSIL), du Département pour le projet de démolition et reconstruction de l'école des Trois-Pierres - coût du projet :

| PROJET / TRAVAUX | ESTIMATION PREVISIONNELLE |
|--|-------------------------------|
| COUT DES TRAVAUX / ESTIMATION PREVISIONNELLE APD : | 986 000,00 € |
| SOUS-TOTAL TRAVAUX HT : | 986 000,00 € |
| | |
| PROJET / FRAIS & ETUDES DIVERS | DEPENSES ENGAGEES / A PREVOIR |
| Géomètre - Relevé topo / ETUDIS : | 780,00 € |
| Diagnostics amiante & plomb / APAVE : | 2 220,00 € |
| Inspection & repérage de réseaux / SARP : | 2 189,00 € |
| Honoraires de Maîtrise d'Œuvre : | 97 614,00 € |
| Honoraires de Contrôle Technique / DEKRA : | 6 800,00 € |
| Honoraires de Coordination SPS / APAVE : | 3 328,00 € |
| Etudes géotechniques / ICSEO : | 9 200,00 € |
| SOUS-TOTAL FRAIS & ETUDES DIVERS : | 122 131,00 € |
| | |
| TOTAL OPERATION HT | 1 108 131,00 € |
| TVA à 20% | 221 626,20 € |
| TOTAL OPERATION TTC | 1 329 757,20 € |

- demande le versement du fond de concours de soutien à l'investissement de la CU Le Havre Seine Métropole.

5. Salle polyvalente : remplacement gazinière par des plaques électriques

La gazinière de la salle polyvalente, en panne depuis décembre 2024, n'est pas réparable. Madame le Maire propose de remplacer cet élément par l'achat et l'installation de plaques électriques.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- ✓ **Accepte** le devis de la société Lanef pour un montant de 2272.50 € TTC
- ✓ **Inscrit** cette dépense au budget primitif 2025

6. Sécurité informatique : Cosoluce – Mise en place de l'Hébergement Coloris en mode SAAS – COLORIA

Madame le Maire propose le devis de la société Cosoluce pour l'hébergement Coloris, nouvelle solution logicielle d'hébergement et sécurité des données informatique. Les avantages de Coloris sont la protection des données, les sauvegardes automatiques des données, les logiciels directement accessibles à distance.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- ✓ **Accepte** le devis de la société Cosoluce pour un montant de 1008 € TTC
- ✓ **Inscrit** cette dépense au budget primitif 2025

7. Informations diverses

- Monsieur Jachiet :
 - Rend compte des différentes conférences de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole auxquelles il a participé

- Madame le Maire :
 - Rapporte comment s'est passée la réunion de travail du 29 janvier 2025 avec les services de la CU pour l'étude du PLUi.
 - Informe que Madame Simon en arrêt maladie est remplacée actuellement. Madame Raoult sera absente à partir du 27 février et devra également être remplacée.
 - Précise que le ramassage des déchets a changé de prestataires et qu'il est conseillé de sortir ses bacs la veille de la tournée. Les horaires sont très variables.
 - Informe que les contrats d'assurance ont été revus. Il est à noter que les cotisations d'assurance ont baissé cette année.
 - Donne lecture d'un courrier transmis à la commune et à la CU par « Le Panier des Trois-Pierres » pour alerter sur l'état du chemin rural menant à leur commerce. Madame le Maire précise qu'elle contactera la CU pour échanger sur ce dossier.
 - Informe que l'Association Les 3D propose de financer le remplacement des portants de la salle polyvalente. Le conseil municipal apprécie ce geste.
 - Donne les dates retenues pour les manifestations communales 2025 :
 - 4 octobre 2025 : Cérémonie des médaillés du travail
 - 3 décembre 2025 : repas des aînés

8. Questions diverses

Madame Lecompte demande combien de temps vont durer les travaux rue du village.

Elle signale que le passage du car de ramassage sur le parking de la salle polyvalente pendant les travaux est compliqué le matin aux heures d'école. Madame le Maire précise que cette solution a été mise en place par le CU après essais. Les travaux doivent durer jusqu'au 7 mars 2025.

La prochaine réunion aura lieu le 31 mars 2025 à 20 h 30.

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| BEAUDRU Agnès | Excusée pouvoir à G EDOUARD |
| BERTRAND Monique | |
| BRENNAN Dominique | |
| CERVANTES Michel | |
| EDOUARD Guillaume | |

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| GOUJON Mathieu | Excusé |
| GRENET Denis | |
| JACHET Nicolas | |
| JULIEN Carole | Excusée |
| LECOMPTE Céline | |
| LEGROS Sophie | Excusée pouvoir à D. Brennan |
| NAVARRE Vincent | |
| ROBERT Cédric | |
| SIMON Jean-Pierre | |